

PV No 38 de la séance du Conseil communal du mercredi 3 février 2016.

Présidence : M. Frédéric BERTHOUD, président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du PV de la séance du 2 décembre 2015.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Rapport sur le préavis no 19/12.2015 – Modification des statuts de l'ARASMAC.
7. Rapports sur le préavis no 20/12.2015 – Demande d'un crédit de Fr. 280'000.- pour financer l'étude de réhabilitation du bâtiment de services en administration communale.
8. Rapports sur le préavis no 21/12.2015 – Demande d'un crédit de construction pour la reconstruction et l'agrandissement de la salle de gymnastique double du Cherrat en salle de gymnastique triple.
9. Simples questions.
10. Contre-appel.

1) Appel.

Il est 20 h 00 lorsque le Président ouvre la séance.

Les conseillers et conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs	Christian BOILLAT	Sacha MEIER
	David CLENIN	Olivier PERRETEN
	Barbara DELLWO	Vincent PERRUCHOU
	Fabrice DESSAUX	Franca PETRUZZIELLO
	Juan-Carlos LANDROVE	Sylvain RODRIGUEZ
	Philipp LANGER	Roland THIEBAUD
	Heinrich MANZ	Alexandre WOHNLICH

50 membres du Conseil étant présents, l'assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Il faut modifier les numéros des préavis rapportés ce soir. Il faut lire 19/12.2015, 20/12.2015 et 21/12.2015.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.

3) Adoption du PV de la séance du 2 décembre 2015.

M. François LUDWIG demande la modification suivante : Page 377, il faut rajouter dans son intervention « les propriétaires **habitant dans le bourg**, qui ... ».

M. Luc MORET constate une petite coquille à la page 373, il faut lire le chiffre Fr. 42'407'140.-.

Il faut également modifier la numérotation des préavis 19 à 21.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Le PV no 37 est accepté à l'unanimité des membres présents.

4) Communication du Bureau.

a) Sortie du Conseil.

M. le Président rappelle de retenir la date du samedi 28 mai 2016 pour la traditionnelle sortie du conseil communal. Nous irons visiter une cave en Valais et mangerons une raclette dans un caveau, de plus amples informations vous seront transmis prochainement.

5) Communications de la Municipalité.

M. Daniel MOSINI, syndic, nous fait part de ce qui suit :

a) Employés communaux.

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune.

Dans le courant de l'année 2016, six collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (huit en 2015). Il s'agit de:

- M^{me} Céline Failloubaz, secrétaire au SUPCI, pour 5 ans de services
- M. Joël Tardy, employé polyvalent de voirie, pour 5 ans de services
- M^{me} Fernanda De Jesus, aide-concierge au collège de Sous-Allens, pour 10 ans de services
- M. Ernesto Carrillo, responsable du service des eaux, pour 10 ans de services
- M^{me} Elisabeth Gillioz, responsable du service administratif et secrétaire municipale adjointe, pour 15 ans de services
- M. Patric Gianina, employé polyvalent de voirie, pour 25 ans de services

Nous les remercions pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

Mme Barbara REGAMEY, municipale, nous fait part de ce qui suit :

a) Etat du séparatif.

Un de nos bureaux d'ingénieurs a procédé à une analyse de la mise en séparatif du réseau communal, en considérant les éléments déterminés dans le cadre du PGEE, adopté en octobre 2005.

Au moment de l'approbation en 2005, 5,25 km (14,5%) était encore en unitaire, sur les 36,16 km que compte le réseau de Saint-Prex.

A l'heure actuelle, la situation des travaux restants à faire est la suivante :

- 1,87 km de canalisations sont actuellement en unitaire et doivent être placés en séparatif, ce qui représente 5% du réseau
- Env. 10% de la population, soit 774 équivalent habitants sont actuellement encore raccordés sur un système unitaire.

D'un point de vue financier, le cumul des travaux restants à faire pour la mise en séparatif est, selon le budget du PGEE de Fr. 1'270'000.– HT.

Ce coût n'englobe pas les honoraires, la TVA, les divers et imprévus. Le budget à prévoir pour la mise en séparatif doit donc être majoré de l'ordre de 30%, portant le budget à Fr. 1'651'000.– TTC. La réalisation de ces travaux, notamment dans le chemin de la Moraine entraîneront obligatoirement des modifications ou des frais pour préserver les réseaux existants. Selon toute vraisemblance, l'enveloppe à prévoir est plutôt de l'ordre de Fr. 2'000'000.– TTC.

D'un point de vue du contrôle du séparatif des parcelles privées, un tiers des 772 parcelles équipées de bâtiments ont à ce jour été teintées. Le solde, soit environ 505 parcelles doivent encore être teintées, ce qui représente un coût moyen de Fr. 1'200.– par bien-fonds, soit un investissement de Fr. 606'000.– TTC, ce qui porte l'enveloppe complète pour les travaux de mise en séparatif sur la Commune à un peu plus de Fr. 2'600'000.– TTC.

Pour terminer, nous précisons que ces chiffres ne concernent que les coûts du séparatif à proprement dit, mais pas les coûts indirects, c'est-à-dire d'adaptation du réseau des collecteurs, sous-dimensionnés pour les débits plus élevés d'eau claire, les aménagements et réfections routiers éventuels et de mobilité douce, l'éclairage public, le remplacement de conduites d'eau potable, les remises en état des périmètres touchés, etc., très souvent réalisés en même temps que la mise en séparatif. S'ajoutent également d'éventuels frais de procédure et d'expertise.

b) Remplacement du bateau de la société de Sauvetage.

A fin 2013, notre Autorité a sollicité un crédit de Fr. 100'000.– pour participer financièrement au remplacement du bateau d'intervention de la société de Sauvetage.

La commission ad hoc et la commission des finances avait été sensibilisées à l'importance des services rendus par la société de sauvetage grâce à qui des vies sont sauvées. Elles avaient décidé de déposer un amendement de manière à accorder un montant supplémentaire de

Fr. 80'000.–, dans le cas où la société de sauvetage ne disposerait pas de suffisamment de promesses de don pour couvrir le coût total de l'embarcation.

Au final, notre Autorité a versé précisément Fr. 137'741.70 à la société de Sauvetage.

c) Fibre optique

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Swisscom va étendre son réseau de fibre optique sur notre Commune, permettant ainsi d'offrir des connexions au réseau à très haut débit.

Cette nouvelle technologie permettra d'atteindre des vitesses allant jusqu'à 100 Mbit/s. Dans 2 ou 3 ans, il sera même question d'atteindre les 500 Mbit/s.

Ces vitesses dépendront évidemment de la distance qu'il y aura entre la fibre optique à poser et le point de raccordement qui reste en cuivre.

Sous www.swisscom.ch/checker, vous pouvez saisir votre numéro de téléphone ou adresse pour vérifier quelles prestations et quels produits sont disponibles. Vous pouvez aussi demander à recevoir des notifications automatiques. Dans ce cas, Swisscom vous donnera les dernières informations sur les travaux d'extension à votre adresse.

L'entreprise Duvoisin-Groux SA, partenaire de Swisscom SA, se chargera des travaux. Il s'agira tout d'abord de creuser ponctuellement et d'aménager les conduits pour intégrer les câbles optiques. En outre, des mini-distributeurs seront installés dans les chambres souterraines et raccordés au central de la route de Villars-sous-Yens.

Dès cet automne, les premiers clients bénéficieront du très haut débit.

Mme Carine Tinguely, municipale, nous fait part de ce qui suit :

a) Mouvement de la population en 2015.

Nous souhaitons vous communiquer le mouvement de la population intervenu lors de l'année écoulée.

La population au 31 décembre 2015 se monte à 5'768 personnes, soit une augmentation de 161 personnes par rapport au 31 décembre 2014 (5'607).

5'652 personnes (97.98%) sont établies (en résidence), soit 3'534 suisses et 2'118 étrangers. 116 personnes sont en séjour.

Les diverses mutations au sein de notre population en 2015 se présentent de la façon suivante :

Arrivées de personnes de nationalité suisse :	285
Arrivées de personnes étrangères :	388

Départ de personnes de nationalité suisse :	249
Départ de personnes étrangères :	263

Naissances (comprises dans les arrivées) :	59
Décès (compris dans les départs) :	19
Mariages :	51
Divorces :	28
Séparations :	45
Naturalisation :	45

b) Succession en déshérence de M. Frédéric Rodolphe Reinhard.

Nous faisons suite au préavis n° 08/05.2015 relatif à l'objet cité en référence.

Comme annoncé, l'actif successoral net a été réparti pour moitié entre l'Etat de Vaud et la Commune de Saint-Prex. Ainsi, nous avons reçu la somme de Fr. 17'922.70 de l'Administration cantonale des impôts.

6) Rapport sur le préavis no 19/12.2015 – Modification des statuts de l'ARASMAC.

Mme Virginie BUGNON, rapporteur de la Commission, lit son rapport.

Cette commission propose :

- 1) d'accepter la modification de l'article 10 tel que figurant dans les annexes.
- 2) d'accepter la modification de l'article 12 tel que figurant dans les annexes.
- 3) d'accepter la modification de l'article 16 tel que figurant dans les annexes.
- 4) d'accepter la modification de l'article 37 tel que figurant dans les annexes.
- 5) de charger la Municipalité d'informer le CoDir de l'ARASMAC des décisions prises par le Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

7) Préavis no 20/12.2015 – Demande d'un crédit de Fr. 280'000.- pour financer l'étude de réhabilitation du bâtiment de services en administration communale.

M. Pascal GIRARDET, rapporteur de la commission, lit son rapport.

M. Michel CONNE, Président de la commission des finances, lit son rapport.

Ces commissions proposent :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de réhabilitation du bâtiment de services en administration communale.
- 2) de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 280'000.- pour financer cette étude.

- 3) d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.
- 4) d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois en 2017.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Fuchs revient sur la remarque de la commission qui dit que nous allons être 6'900 habitants en 2030 pour 31 employés, ce qui fait une augmentation de 16 % d'un côté et de 60 % de l'autre. Comment ce chiffre est-il justifié ?

Qu'est-il prévu pour le deuxième bâtiment ? Est-ce que nous pouvons envisager des commerces dans ce quartier ?

M. Daniel MOSINI explique que nous arrivons à une surface par employé de 15 m² et de 20 m² pour les cadres. Ces locaux ont été dimensionnés par 2 études préliminaires, la première habilis conseils en fonction des besoins des services et de la population à l'horizon 2030 et la deuxième par Urbaplan pour le dimensionnement des locaux utiles et indispensables à une administration compétente.

Ces locaux sont prévus pour 31 personnes. Bien entendu, ce sont des estimations, mais nous devons avoir de la marge jusqu'en 2045. Il est indispensable de construire en ayant de la place mais sans exagération. Aujourd'hui, nous sommes à l'étroit sans réserve ni salle de conférence.

Concernant l'autre bâtiment, nous sommes dans une zone d'utilité publique. Nous pouvons donc installer des locaux pour la culture, le social ou pour les sociétés locales, nous ne pouvons pas créer des appartements sans passer par un PPA.

M. Jacques ROCHAT demande si nous sommes dans une zone d'utilité publique, nous ne pouvons donc pas vendre à un promoteur et construire des nouveaux locaux dans la zone en Glapin.

M. Daniel MOSINI répond que la situation actuelle de l'administration communale est idéale et qu'il ne faut pas la décentraliser.

M. Luc MORET constate qu'effectivement le projet prévoit grand. La commission a répété à plusieurs reprises qu'une transformation était moins onéreuse que raser et construire. Sur quelle base peut-elle dire cela ?

M. GIRARDET explique que URBAPLAN a chiffré 4 scénarios en se fixant sur les normes SIA. Si on rase et on reconstruit cela coûtera 6,2 millions, transformer le bâtiment coûtera 4 millions.

M. Daniel MOSINI explique que le prix de la transformation actuelle sera de 4,5 millions avec la modification de la dalle. Dans la variante 2 a et 2 b on atteint des chiffres à 7,5 millions. Il y a même une proposition d'un parking souterrain qui n'est pas chiffrée.

M. Alain JOUFFREY s'étonne que personne ne parle de l'amélioration énergétique. Dans le projet, les économies d'énergie en terme de chauffage et d'isolation ne sont pas relevées. Il

regrette que depuis la dissolution de la commission énergétique, ces points ne soient plus indiqués. Des éléments chiffrés nous permettraient de constater que des économies peuvent être faites et ainsi contribuer quelque peu à l'amélioration climatique de notre planète.

M. Daniel MOSINI signale que c'est évidemment un des points importants de l'étude à venir. Il aimerait rappeler une problématique. Nous sommes dans une zone d'utilité publique et la jurisprudence nous oblige à respecter les gabarits existants.

Si nous démolissons et reconstruisons, nous devons établir un PPA définissant les nouveaux gabarits ce qui nous obligerait à de nombreuses années de négociations avec les voisins et par conséquent une longue procédure.

M. Nicolas COTTIER s'étonne du besoin d'augmenter l'effectif du personnel communal. Il pense qu'il faut construire utile avant de construire en grand. Est-ce que dans le concept il y a une certaine modularité si par hasard, les surfaces prévues s'avèreraient trop grandes par rapport aux besoins réels.

M. Daniel MOSINI relève qu'actuellement, il n'y a aucune intimité dans les locaux, il n'y a pas de locaux de conférence, les 4 municipaux se partagent un « aquarium ». Les archives vivantes sont importantes. Il n'y a aucune possibilité d'étaler des plans et travailler dessus. Les handicapés ne peuvent pas venir. Ils manquent des vestiaires et des WC. Une certaine modularité est indispensable pour accueillir, le cas échéant, de nouveaux services dans le futur.

M. Roger BURRI précise qu'il faudra 31 places de travail, mais ce sont des estimations et la Municipalité a toujours géré avec parcimonie son personnel. Il promet que du personnel supplémentaire ne sera pas engagé le lendemain de l'inauguration si cela n'est pas nécessaire.

M. Pascal GIRARDET nous informe que ce sont des études de principe. Il ne faut pas non plus construire trop petit et modifier à nouveau les plans et les locaux dans 10 ans. Il rappelle également qu'il y a plusieurs services dans des bâtiments annexes, soit l'entraide familiale au Cherrat, les services sociaux au ch. du Penguey.

M. Daniel MOSINI relève que de plus en plus de communes font appel à nos services. Si une fusion devait avoir lieu, ce qui n'est pas à d'actualité, nous aurions la place pour recevoir du personnel ou des services supplémentaires.

La Municipalité est raisonnable et recherche les projets les plus optimaux et les moins chers. Comme les infrastructures à Marcy, les premiers projets ont été redimensionnés pour mieux s'adapter à nos besoins et moyens financiers.

M. Raymond TARDY constate que le prix au m³ est de Fr. 550.-/m³, il rappelle que lors du projet de l'auberge nous avons commencé à Fr. 450.-/m³ pour terminer à Fr. 850.-/m³

M. Pascal GIRARDET rappelle que nous votons aujourd'hui un crédit d'étude qui va déboucher sur une demande de préavis. Les prix seront connus et chiffrés, car il y aura des soumissions d'entreprise.

M. Roger BURRI dit qu'il faut comparer ce qui est comparable. L'auberge communale était une vieille bâtisse, ce bâtiment date des années 70. L'enveloppe ne présentera pas les mêmes surprises que le vieux bâtiment de l'auberge.

M. Daniel MOSINI souligne que les architectes et ingénieurs ont constaté que ce bâtiment est sain.

M. Didier FRANCO ne comprend pas pourquoi nous devons faire disparaître cette salle du conseil.

M. Pascal GIRARDET rappelle que l'étude souligne que cette salle n'est pas utilisée suffisamment dans une année. Dès lors, le projet présenté utilise toutes les surfaces à son optimum.

M. Daniel MOSINI précise que le bâtiment actuel est sous dimensionné. D'où la nécessité de le transformer en modifiant une dalle.

M. Didier FRANCO trouve dommage de transformer cette salle et espère qu'une autre solution sera trouvée.

M. Daniel MOSINI rappelle qu'une salle de réunion est indispensable. De nombreuses séances de plus de 20 à 25 personnes ont lieu régulièrement durant l'année et parfois plusieurs en même temps, mais pas de place adéquate pour les recevoir.

M. Luc MORET aimerait rendre le conseil attentif sur quel critère on se base pour décider que nous devons transformer au lieu de démonter et reconstruire. Il est important de se poser la question.

M. Raymond TARDY constate que selon les remarques de ce soir, les locaux ne seront pas tous utilisés. Donc, nous pouvons maintenir cette salle encore quelques temps.

M. Daniel MOSINI explique que la transformation se fera en une fois, ceci pour des raisons économiques.

M. Pascal GIRARDET signale que la commission ne voyait pas de problème à faire nos 8 séances dans une autre salle

M. Daniel MOSINI rappelle que les Municipalités précédentes s'étaient déjà penchées sur le sujet à de nombreuses reprises. Le conseil se réunit 8 à 10 fois par année et nous avons trois alternatives (Vieux-Moulin, Cherrat, Sous-Allens).

M. Jacques ROCHAT demande si nous avons les moyens financiers de transformer ces locaux. En effet, il serait regrettable de dépenser Fr. 280'000.- pour ensuite renoncer à ce projet faute de moyens.

M. Michel CONNE explique que la commission regarde les conséquences de ces dépenses le plus loin possible. On parle également d'autres projets qui sont également pris en compte. L'analyse se fait sur l'ensemble de ces chiffres.

M. Jacques ROCHAT pense que n'avons pas les moyens de tout faire.

M. François LUDWIG, membre de la Commission des Finances, explique qu'ils étudient également l'impact financier en fonction du plan d'investissement.
Il s'étonne que personne ne pense au carnotzet.

Daniel MOSINI rassure l'assemblée en précisant que c'est la première chose qui a été conservée dans ce projet et par conséquent, les conseillers y seront toujours les bienvenus.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées avec une abstention.

8) Préavis no 21/12.2015 – Demande d'un crédit de construction pour la reconstruction et l'agrandissement de la salle de gymnastique double du Cherrat en salle de gymnastique triple.

M. Roland LOCHER, rapporteur de la commission, lit son rapport.

M. Michel CONNE, Président de la commission des finances, lit son rapport.

Ces commissions proposent :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre la reconstruction et l'agrandissement de la salle de gymnastique double du Cherrat en salle de gymnastique triple.
- 2) de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 10'928'000.-, pour entreprendre cet ouvrage.
- 3) d'admettre que cette dépense soit financée par l'emprunt.
- 4) d'admettre que cette dépense soit amortie, partiellement par reprise du compte de réserve no 9282.16 « provision pour de nouvelles infrastructures scolaires », en 30 ans dès 2018, par tranche annuelle de Fr. 365'000.-, le solde la dernière année.

Le Président ouvre la discussion.

M. Anton Von KAENEL est enchanté d'apprendre qu'une commission extra-parlementaire a été créée et félicite les initiateurs.

M. Jacques ROCHAT constate que nous construisons à nouveau un toit plat. Avez-vous l'assurance que l'étanchéité sera bien faite ceci afin d'éviter des travaux supplémentaires dans quelques années.

M. Bernard VERMEULEN a quelques remarques. On prévoit une 4^{ème} salle de gym ou une piscine. Est-ce que la chaufferie qui provient du Cherrat sera suffisante pour alimenter ces futurs bâtiments ?

Il s'étonne également du montant des honoraires d'architectes soit Fr. 900'000.-, pour un bâtiment rectangulaire avec un toit plat. Cela n'a rien à voir avec des transformations où là le travail est conséquent. Il serait judicieux de négocier ces honoraires.

Il aimerait connaître le montant qui se trouve dans le compte de réserve 9282.16.

Il demande également si les maîtres d'état qui travaillent sur les bâtiments communaux sont de la région ou pas.

M. Daniel MOSINI explique que les honoraires concernent différents corps de métiers soit architectes, ingénieurs civils, ventilation, chauffagiste, etc.

M. Roland LOCHER explique que la commission s'est également posée la question. La capacité de la chaufferie suffira, sachant que ce bâtiment sera mieux isolé donc consommera moins et produira son eau chaude.

Mme Carine TINGUELY signale que le compte 9282.16 s'élève à 4 millions au 31 décembre 2014.

M. Roland LOCHER signale qu'il s'agit d'un marché public, donc nous sommes soumis à certaines conditions cependant l'entreprise générale travaille dans la région.

M. Bernard VERMEULEN constate que de nombreux fribourgeois travaillent dans la région et le service après-vente est rarement assuré.

M. Enrique HALLER demande si le montant de la subvention à recevoir est connu.

M. Stéphane PORZI explique que la demande est partie au fonds vaudois du sport, mais ces derniers se réunissent trois fois par année. Ce montant n'est dès lors, pas encore connu. Il précise que ce dernier ne subventionne que la partie non scolaire.

M. Alain JOUFFREY demande si l'amortissement de Fr. 365'000.- par année à amortir sur 30 ans concerne uniquement St-Prex ou touche également l'ASISE.

Mme Carine TINGUELY rappelle que St-Prex est propriétaire de ces bâtiments et a, de ce fait, une dette bancaire avec une répercussion dans les comptes de fonctionnement pour le chauffage, l'électricité et le nettoyage.

St-Prex touche par le biais de l'ASISE un loyer de Fr. 90'000.- par année par salle soit Fr. 270'000.- par année. Il y a un amortissement calculé sur 30 ans et les intérêts qui sont recalculés tous les 10 ans également payés par l'ASISE.

Dans les montants susmentionnés, St-Prex participe pour 64 %. Ce pourcentage est calculé en proportion des élèves et du nombre d'habitants
Donc l'impact pour St-Prex est de Fr. 200'000.- environ de ces charges.

Mme Sylvie FUCHS demande à quel taux empruntons-nous ? Il serait judicieux d'emprunter à 30 ans.

Mme Carine TINGUELY signale que nous empruntons à 0,8 % à 10 ans. Elle explique qu'il est plus judicieux d'emprunter sur une moyenne de 10 ans et par tranche de 5 millions. De ce fait, les échéances tombent régulièrement et il est plus facile de négocier ces tranches.

M. Anthony HENNARD ne comprend pas la décision de détruire et reconstruire puisque le canton ne nous y oblige pas. Nous pourrions rénover.

M. Roland LOCHER rappelle que plus aucune installation ou structure ne sont dans les normes. De ce fait, il est plus judicieux et moins onéreux de démonter et reconstruire.

M. Stéphane PORZI souligne que dans l'état actuel, certains sports ne peuvent pas être pratiqués car le plafond n'est pas assez haut et qu'il y a besoin d'une salle triple.

M. Thierry JACQUIERY est satisfait de ce projet étant membre de la gym. Cependant, il s'étonne du montant de Fr. 250'000.- pour divers et imprévus. Est-ce suffisant ?

Il s'étonne également que nous ne puissions pas réduire les frais d'exploitation.

Mme Carine TINGUELY explique que ce calcul est basé sur une simple règle de trois, en fonction des prix actuels.

Elle signale que le cahier des charges fait 85 pages. Dès lors, les prix rentrés sont chiffrés et il ne devait pas y avoir de surprises d'où ce chiffre bas.

M. Roland LOCHER rappelle que dans les frais d'entretien sont souvent compris les contrats d'entretien pour le chauffage, l'ascenseur, la ventilation.

M. Didier FRANCO est enchanté d'apprendre qu'il y aura un ascenseur. Il aimerait connaître la surface des panneaux photovoltaïques.

M. Roland LOCHER répond que cela sera la totalité du toit soit 1'200 m².

M. Stéphane PORZI répond qu'actuellement le bâtiment consomme 200'000 kwh, les panneaux devraient apporter 127'000 kwh. Il tient également à souligner que la commission extra-parlementaire interviendra durant toute la durée des travaux.

M. Eric ANDRIEU demande si plusieurs sorties sont prévues.

M. Roland LOCHER répond par l'affirmative, elles sont prévues sur les côtés.

La parole n'étant plus demandée, le sujet est clos.

Au vote, les conclusions du rapport sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

9) Simple questions.

M. Raymond TARDY a deux questions. Tout d'abord, il aimerait savoir si les comptes de la rénovation de l'auberge ont été bouclés et si oui y a-t-il eu un dépassement ?

Il s'étonne également de constater que l'écusson de Saint-Prex avec la couronne soit utilisé à des fins publicitaires, n'est-ce pas une armoirie officielle utilisée uniquement par l'administration ?

Il a constaté que sur la présentation de l'Entente figurait cet écusson et ne trouve pas cela normal.

M. Daniel MOSINI confirme que cet écusson doit être utilisé uniquement par l'administration et il arrive qu'il soit utilisé sans autorisation. Vous avez pu constater que sur la présentation de la liste ouverte de la Municipalité, l'armoirie avec la couronne n'y figure pas.

Mme Carine TINGUELY confirme que les comptes de l'auberge ont été bouclés en 2012.

M. Michel CONNE remercie M. TARDY pour sa remarque et avoue très humblement avoir lu et relu ce document mais a complètement oublié que cet écusson ne pouvait pas être utilisé. Il s'excuse pour cette erreur.

Il permet de faire une petite remarque au sujet des futures élections. Comme vous pouvez le constater la liste de l'Entente est pleine. Chaque citoyen a droit d'inscrire 65 noms sur la liste et cumuler les noms. Cependant, il précise qu'il ne faut absolument pas inscrire de noms derrière la feuille, car ils ne seront pas pris en compte.

M. Louis-Claude PITTET signale de faire très attention lors des prochaines votations. En effet, nous allons recevoir prochainement à la maison le bulletin de vote pour la votation cantonale du 20 mars. Il ne faudra pas le mélanger avec les élections du 28 février 2016.

Il signale également que cette année la fanfare fête son centième anniversaire. Les festivités débuteront le 19 et 20 mars et dureront jusqu'au mois de novembre. La billetterie est ouverte pour les différentes manifestations.

M. Luc MORET se fait le porte-parole de plusieurs citoyens au sujet de la sécurité devant la buvette de Marcy vers les escaliers. En effet, les risques de tomber sont importants et pense qu'il serait judicieux d'installer une barrière afin d'indiquer l'emplacement des escaliers et ainsi sécuriser la place.

M. Stéphane PORZI prend note de la remarque. Il confirme que cette option a été rejetée afin d'avoir une meilleure visibilité lors des matchs.

Mme Sylvie FUCHS s'étonne des nouveaux prix, soit une augmentation par 10, pour insérer une annonce dans le nouveau mémento de Saint-Prex. Il est très joli mais cette augmentation de prix pose des problèmes pour de nombreux commerçants.

Mme Carine TINGUELY explique que c'est maintenant une société externe à l'administration qui s'occupe de gérer ce prospectus. Elle va leur faire part de cette remarque, mais signale que ce montant est pour cinq ans.

Mme Sandrine PITTOLAZ ne possède pas de commerce à Saint-Prex mais est très étonnée par cette augmentation de prix qu'elle trouve très excessive.

Mme Carine TINGUELY informe qu'un nouveau site internet sera bientôt mis en route, avec notamment un guichet virtuel. Le mémento était subventionné par les impôts ce qui n'est pas non plus normal. Elle rappelle également qu'une fois par année, la liste des commerçants avec leur coordonnée figurera dans la balise.

M. Carmelo TODARO demande si la brochure sera modifiée si la raison sociale de l'entreprise change.

M. Daniel MOSINI répond par la négative. La brochure est imprimée pour cinq ans avec aucune possibilité de changement dans l'intervalle.

M. Didier FRANCO demande si le chantier de la rte de Rolle avance comme prévu et trouve les murs très efficaces. Il constate que la ligne orange n'est pas visible sur la route et a tendance à tourner au brun. Est-ce qu'un panneau indiquant le rétrécissement de la chaussée pourrait être posé ?

Mme Barbara REGAMEY est très contente par l'avancée des travaux. Les délais sont respectés grâce à une météo clémente.

Elle tient à signaler que le marquage routier coûte très cher et explique que la variante choisie était la moins onéreuse. Elle va faire part de cette remarque lors de la prochaine réunion de chantier.

M. Roger BURRI constate que la problématique du marquage routier revient régulièrement lors des simples questions. Il rappelle que ces marquages se font avec l'aval des autorités compétentes, notamment le service des routes. Il tient à relever que tout se fait dans la légalité. Si des erreurs sont commises, elles sont immédiatement constatées par les services compétents.

M. Pascal GIRARDET est heureux d'apprendre que la fibre optique va être installée, car il est souvent intervenu à ce sujet.

M. Daniel MOSINI lui conseille d'aller sur le site de Swisscom pour avoir de plus amples informations sur les débits à venir pour chaque adresse et l'entier du territoire communal.

M. Raymond TARDY revient sur la remarque de M. FRANCO est abonde dans son sens. Il demande également si l'étude de la réalisation d'une piste cyclable depuis le rond-point de la verrerie jusqu'au chemin du Pré avance.

M. Roger BURRI explique que ce projet s'intègre dans un concept général sur la mobilité douce. Aujourd'hui cela demande plus de réflexions et être moins instinctif. L'aménagement sur la mobilité douce ne peut pas se faire comme on le veut. Les résultats seront bientôt transmis et débattus devant ce conseil via une demande de crédit. Une réflexion sur le déplacement des écoliers se fait également.

10) Contre-appel.

Il est fait.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Président :

Frédéric Berthoud

La Secrétaire :

Véronique Grandjean